

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 29 février 2024

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 15

OBJET : Demandes de subventions.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) avant donné procuration : M. Fabrice BURTIN à M. Cyrille DALSTEIN
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à M. Edmond BETTINGER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 100 euros pour l'association Docteur sourire.
(A l'unanimité)
- 20 euros pour le conservatoire d'espaces naturels.
(A l'unanimité)
- 120 euros pour la Batterie Fanfare Municipale de Creutzwald.
(A l'unanimité)
- 100 euros pour l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur.
(A l'unanimité)
- 200 euros pour l'association des anciens combattants.
(A l'unanimité)

Publié le : 29.02.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 29 février 2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 29 février 2024
Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Incorporation dans le domaine communal des routes du lotissement « Les Papillons » (Sarl les papillons).

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Fabrice BURTIN à M. Cyrille DALSTEIN
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à M. Edmond BETTINGER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire expose :

Les propriétaires du lotissement « Les Papillons », à savoir, SARL Les Papillons et SARL Axe Bâtiment ont tous deux cessé toute fonction et placé en liquidation judiciaire simplifiée. En qualité de liquidateur l'étude Koch et Associés ont transmis une demande de transfert de la voie d'accès du lotissement au domaine public.

Après avoir constaté que la voirie et les réseaux étaient dans un état correct (réseaux inspectés par le SMIASB et le SIE), Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer :

- Sur la reprise, à l'euro symbolique, de la voirie du lotissement « Les Papillons » appartenant à la société Sarl les papillons, soit les parcelles suivantes :

- Section 11, parcelles n° 182 : 10.88 a
- Section 11, parcelles n° 186 : 1.06 a
- Section 11, parcelles n° 198 : 11.39 a
- Section 11, parcelles n° 216 : 0.11 a

- De faire réaliser ces cessions par actes authentiques par devant l'étude de Maître PEFFERKORN.
- De l'autoriser à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire.
- Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lorsque les lotissements sont totalement achevés et en conformité, la commune prend à sa charge les voiries et les réseaux internes des dits lotissements.

Aujourd'hui, le lotissement « Les Papillons » est dans cette situation et proposition est faite au conseil municipal d'intégrer les voiries et les réseaux de ce lotissement dans le domaine communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La reprise, à l'euro symbolique, des parcelles du lotissement citées ci-dessus.
- La réalisation des cessions (frais de notaire à la charge de la commune) par actes authentiques par devant l'étude de Maître PEFFERKORN.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire.

Publié le : 29.02.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 29.02.2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 29.02.2024
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 29 février 2024

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

OBJET : Vente du tracteur ISEKI.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Fabrice BURTIN à M. Cyrille DALSTEIN
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à M. Edmond BETTINGER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Après avoir entendu l'exposé,

Il est proposé au conseil municipal la mise en vente dans l'état du tracteur de marque ISEKI immatriculé 6650XY57 au prix de 1 500 €.

Pour ce vote, Monsieur le Maire quitte l'Assemblée et sort de la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la mise en vente dans l'état du tracteur de marque ISEKI immatriculé 6650XY57 au prix de 1 500 €. Le futur propriétaire aura à sa charge la remise en état du véhicule et effectuera les formalités administratives nécessaires.

Publié le : 29.02.2024

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 29.02.2024

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 29.02.2024

Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Création d'un marché couvert.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Fabrice BURTIN à M. Cyrille DALSTEIN
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à M. Edmond BETTINGER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Le 21 décembre 2023, le conseil municipal a validé l'attribution du marché public de travaux « Création d'un marché couvert » pour un montant total de 309.763,02 € HT.

Lots	Entreprises	Prix	Estimatif
01 V.R.D.	HTP	23.010,00 € H.T. 27.612,00 € T.T.C.	33.859,00 € H.T. 40.630,80 € T.T.C.
02 Gros œuvre	ALBIZZATI	20.590,00 € H.T. 24.708,00 € T.T.C.	25.150,00 € H.T. 30.180,00 € T.T.C.
03 Charpente métallique	ACOMETAL	54.729,00 € H.T. 65.674,80 € T.T.C.	88.200,00 € H.T. 105.840,00 € T.T.C.

04 Couverture et bardage bois	SOPREMA	182.686,02 € H.T. 219.223,22 € T.T.C.	180.410,00 € H.T. 216.492,00 € T.T.C.
05 Eclairage	MELONI	19.413,00 € H.T. 23.295,60 € T.T.C.	10.061,00 € H.T. 12.073,20 € T.T.C.
06 Clôtures	SNEE	9.335,00 € H.T. 11.202,00 € T.T.C.	7.920,00 € H.T. 9.504,00 € T.T.C.
Total HT		309.763,02 € H.T.	345.600,00 € H.T.

Le rapport Mission G2 PRO du 23 janvier 2024 de l'entreprise de sondage indique que le type de fondation prévues initialement au marché doit être remplacé par des micropieux type III ancrés d'au moins 1 mètre dans les grès sableux.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le jeudi 29 février 2024 afin d'étudier l'avenant pour la « Construction du marché couvert » à Ham-sous-Varsberg.

Lot 02 « Gros Œuvre ».

Suite au rapport Mission G2 PRO du 23 janvier 2024, l'entreprise de sondage indique que le type de fondation prévu initialement au marché doit être remplacé par des micropieux type III ancrés d'au moins 1 mètre dans les grès sableux.

La réalisation de ces travaux revêt un caractère urgent du fait que, de cela, dépend la tenue du planning des travaux. L'ensemble des lots sont impactés par l'intervention.

Montant initial du marché public 20.590,00 € HT

Montant de l'avenant 45.000,00 € HT

Nouveau montant 65.590,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'avenant qui revêt un caractère urgent.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Approuve : le projet présenté construction d'un marché couvert à Ham-sous-Varsberg.

Autorise : Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Rappel : l'attribution et les montant du marché public de travaux « Construction d'un marché couvert ».

Lots	Entreprises	Montant Initial du marché public	Nouveau montant du marché public
01 V.R.D.	HTP	23.010,00 € H.T. 27.612,00 € T.T.C.	23.010,00 € H.T. 27.612,00 € T.T.C.
02 Gros œuvre	ALBIZZATI	20.590,00 € H.T. 24.708,00 € T.T.C.	65.590,00 € H.T. 78.708,00 € T.T.C.
03 Charpente métallique	ACOMETAL	54.729,00 € H.T. 65.674,80 € T.T.C.	54.729,00 € H.T. 65.674,80 € T.T.C.

04 Couverture et bardage bois	SOPREMA	182.686,02 € H.T. 219.223,22 € T.T.C.	182.686,02 € H.T. 219.223,22 € T.T.C.
05 Eclairage	MELONI	19.413,00 € H.T. 23.295,60 € T.T.C.	19.413,00 € H.T. 23.295,60 € T.T.C.
06 Clôtures	SNEE	9.335,00 € H.T. 11.202,00 € T.T.C.	9.335,00 € H.T. 11.202,00 € T.T.C.
Total HT		309.763,02 € H.T.	354.763,02 € H.T.

Publié le : 29.02.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 29.02.2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 29.02.2024
Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Zones d'accélération des énergies renouvelables.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Fabrice BURTIN à M. Cyrille DALSTEIN
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à M. Edmond BETTINGER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie)

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Monsieur le maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.
- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...),
- L. 314-41. du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique
- les communes identifient les ZAENR par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire expose :

- les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR (solaire photovoltaïque sur bâtiment) ont été mis à disposition du public par consultation électronique sur les supports de communication de la commune.

Solaire photovoltaïque sur les bâtiments suivants :

- Toiture du gymnase
- Toiture du collège Bergpfad
- Toiture de l'ensemble scolaire des genêts

- le bilan de la concertation :

nombre de participants : 0

nombre d'observations : 0

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

- identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision.

Solaire photovoltaïque sur les bâtiments suivants :

- Toiture du gymnase
- Toiture du collège Bergpfad
- Toiture de l'ensemble scolaire des genêts

- charge le maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

Publié le : 29.02.2024

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 29.02.2024

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 29.02.2024

Le Maire, Edmond BETTINGER





Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 29 février 2024

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

OBJET : Projets : Fonds de concours.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Fabrice BURTIN à M. Cyrille DALSTEIN
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à M. Edmond BETTINGER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Acquisition de matériel informatique :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir du matériel informatique.

Acquisition de matériel informatique : 4.639,72 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 2.319,86 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 2.319,86 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Réhabilitation de la toiture du tennis couvert :

Le Conseil Municipal décide de réhabiliter la toiture du tennis couvert.

Réhabilitation de la toiture du tennis couvert : 5.980,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 2.990,00 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 2.990,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Aménagement du terrain rue de l'église :

Le conseil municipal décide d'aménager le terrain rue de l'église.

Aménagement du terrain rue de l'église : 2.370,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 1.185,00 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 1.185,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Fourniture et installation d'antennes relais pour la vidéoprotection :

Le conseil municipal décide d'installer des antennes relais pour la vidéoprotection au complexe sportif.

Fourniture et installation d'antennes relais pour la vidéoprotection : 792,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 396,00 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 396,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Fourniture et installation d'un lattage de toit à l'école des genêts :

Le conseil municipal décide d'installer un lattage de toit à l'école des genêts.

Fourniture et installation d'un lattage de toit à l'école des genêts : 4 160,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 2 080,00 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 2 080,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter le fond de concours et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 29.02.2024

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 29 février 2024

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 29 février 2024

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle
Arrondissement
de Boulay

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 29 février 2024

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

OBJET : Compte administratif 2023.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Fabrice BURTIN à M. Cyrille DALSTEIN
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à M. Edmond BETTINGER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Pour ce vote, Monsieur le Maire doit quitter l'Assemblée. Il sort de la salle du Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Cyrille DALSTEIN, 2^{ème} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Edmond Bettinger, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions de crédits complémentaires de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

VUE GENERALE

<u>COMMUNE</u>		
<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	1 719 960.00	1 181 801.90
Total Recettes	1 719 960.00	1 497 622.74
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>762 165.93</u>

<u>Section d'Investissement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	2 099 617.89	649 122.36
Total Recettes	2.099 617.89	189 692.46
<u>Résultat d'investissement</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>281 357.20</u>
<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>1 043 523.13</u>

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LORRAINE		
<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	2 405 327.84	937 659.23
Total Recettes	2 405 327.84	1 151 408.91
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>986 069.72</u>
<u>Section d'Investissement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	2 140 317.84	937 658.92
Total Recettes	2 140 317.84	937 658.92
<u>Résultat d'investissement</u>	<u>Déficit de clôture</u>	<u>937 658.92</u>
<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>48 410.80</u>

BUDGET ANNEXE – ESPACE SAINT-LAMBERT		
<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	44 010.00	2 370.92
Total Recettes	44 010.00	0.00
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Déficit de clôture</u>	<u>2 370.92</u>
<u>Section d'Investissement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	727 450.00	233 065.30
Total Recettes	727 450.00	52 901.83
<u>Résultat d'investissement</u>	<u>Déficit de clôture</u>	<u>247 613.47</u>
<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>- 249 984.39</u>

Le Conseil Municipal, approuve à 19 voix pour et 2 contre le compte administratif « Commune » de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif « Lotissement Lorraine » de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif « Espace Saint-Lambert » de l'exercice 2023.

Publié le : 29.02.2024

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 29.02.2024

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 29.02.2024

Le Maire, Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 29 février 2024

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 15

OBJET : Compte de gestion 2023.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Fabrice BURTIN à M. Cyrille DALSTEIN
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à M. Edmond BETTINGER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur Edmond BETTINGER, Maire, présente les comptes de gestion 2023, à savoir :

- Pour la commune avec un excédent de fonctionnement de 762 165.93 euros et un excédent d'investissement de 281 357.20 euros.
- Pour le budget annexe Lotissement Lorraine avec un excédent de fonctionnement de 986 069.72 euros et un déficit d'investissement de 937 658.92 euros.
- Pour le budget annexe Espace Saint-Lambert avec un déficit de fonctionnement de 2 370.92 euros et un déficit d'investissement de 247 613.47 euros.

Le compte de gestion pour le budget « Commune » 2023 est adopté à 19 voix pour et 2 contre.
Le compte de gestion pour le budget « Lotissement Lorraine » 2023 est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion pour le budget « Espace Saint-Lambert » 2023 est adopté à l'unanimité.

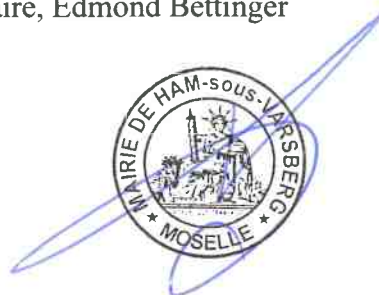
Publié le : 29.02.2024

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 29.02.2024

Tous les membres présents ont signé au registre
Ham-sous-Varsberg, le 29.02.2024

Le Maire, Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 29 février 2024

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 15

OBJET : Affectation du résultat comptable 2023.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Fabrice BURTIN à M. Cyrille DALSTEIN
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN à M. Edmond BETTINGER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal décide, au budget principal de la commune d'affecter le résultat de fonctionnement de 2023, d'un montant de 762 165.93 euros pour 500 000.00 euros au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2024 et pour 262 165,93 euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Publié le : 29.02.2024

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 29.02.2024

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 29.02.2024

Le Maire, Edmond Bettinger

